

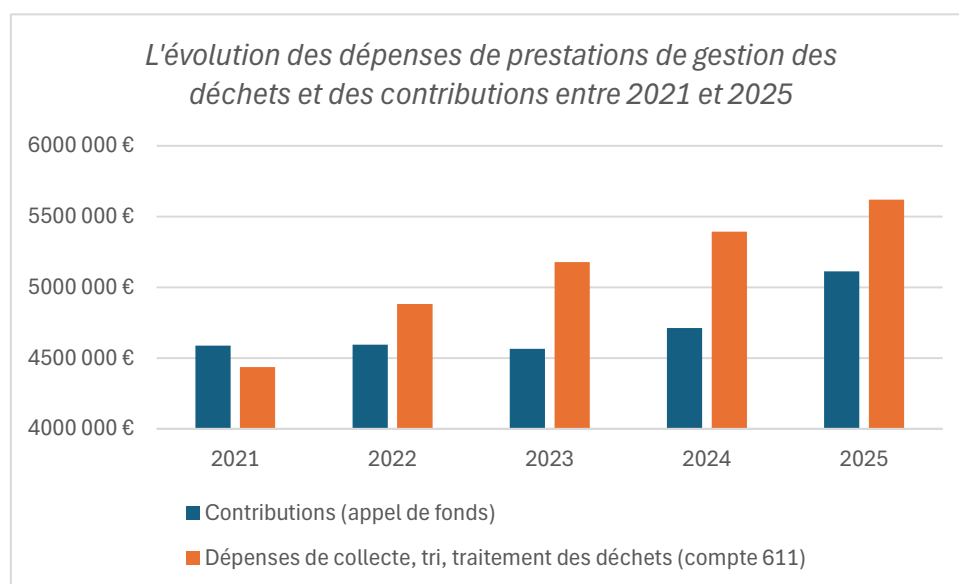
## **Présentation littérale du Budget 2026 du SMICTOM de la Zone Sous Vosgienne**

L'ensemble des actions et investissements proposés dans le Budget Primitif 2025 s'inscrit pleinement dans le plan de mandature 2020-2026 du SMICTOM.

Il est basé sur le Rapport d'Orientation budgétaire 2026 présenté le 26 février 2026, qui lui-même s'appuyait sur l'Appel de fonds 2026 voté le 9 décembre 2025.

La préparation du budget 2026 s'inscrit dans un contexte économique plus serein que les années précédentes en raison de l'évolution favorable depuis 2025 des ressources du syndicat liées à :

- Une année 2025 exceptionnelle en recettes avec la revalorisation des matériaux stockés au centre de tri.
- La hausse des contributions communales de communes de +8,5% en 2025 et +8,5% en 2026 après des années de stagnation malgré la hausse des coûts en lien avec l'inflation.



### **L'année 2026 sera marquée par plusieurs défis majeurs :**

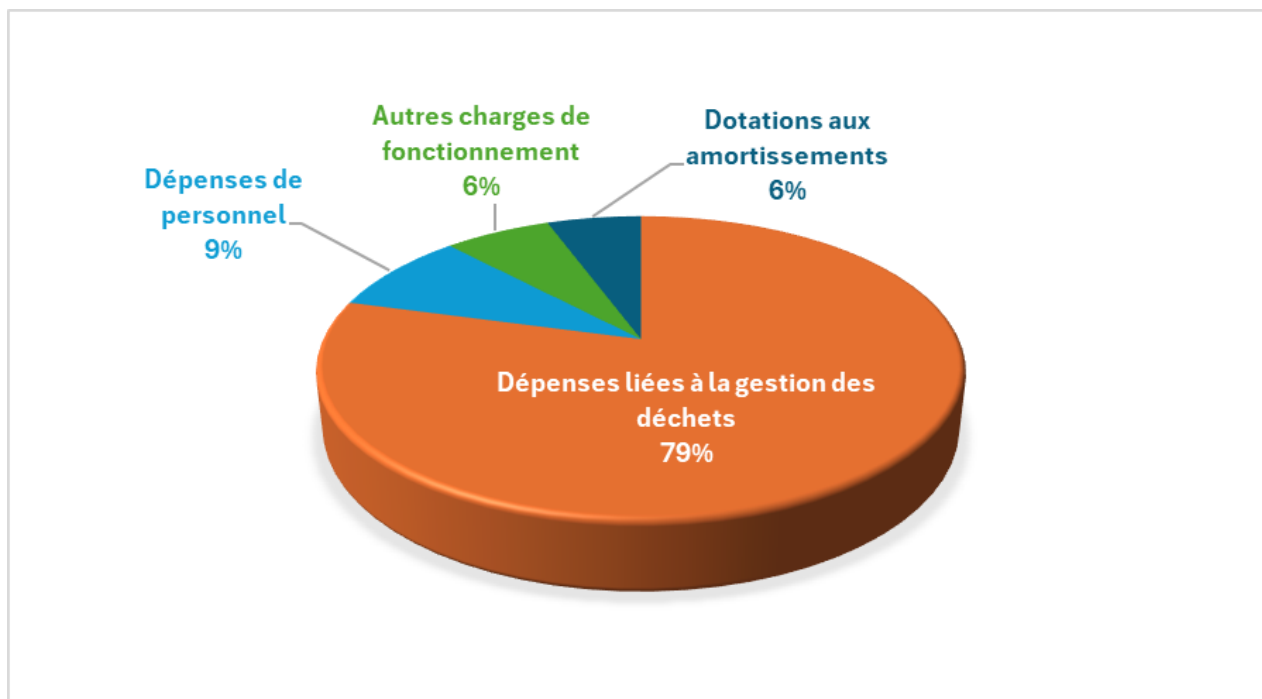
- La mise en exploitation de la déchetterie de Masevaux-Niederbruck, qui représente un investissement stratégique pour le territoire mais génère des coûts opérationnels supplémentaires.
- La hausse des coûts de traitement par incinération du SERTRID.
- Des amortissements plus conséquents, en raison des investissements lourds réalisés en 2025 avec la construction de la déchetterie de Masevaux-Niederbruck.

Cette dynamique, bien qu'encourageante, appelle à une vigilance accrue, dans un contexte économique qui reste marqué par des incertitudes. Le syndicat poursuit ses efforts pour garantir la soutenabilité de son modèle économique, tout en assurant un service public de qualité pour les usagers et les collectivités membres.

Le budget 2026 devra nécessairement être construit en tenant compte de ces paramètres et du contexte.

## A. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Répartition des dépenses prévisionnelles de fonctionnement :



### 1. Les dépenses de collecte, tri et de traitement des déchets

Dans le budget de fonctionnement du SMICTOM, les dépenses liées à la collecte, au transfert, tri, traitement des déchets et exploitation des déchèteries représentent la part la plus importante (79%) et ne cessent d'augmenter.

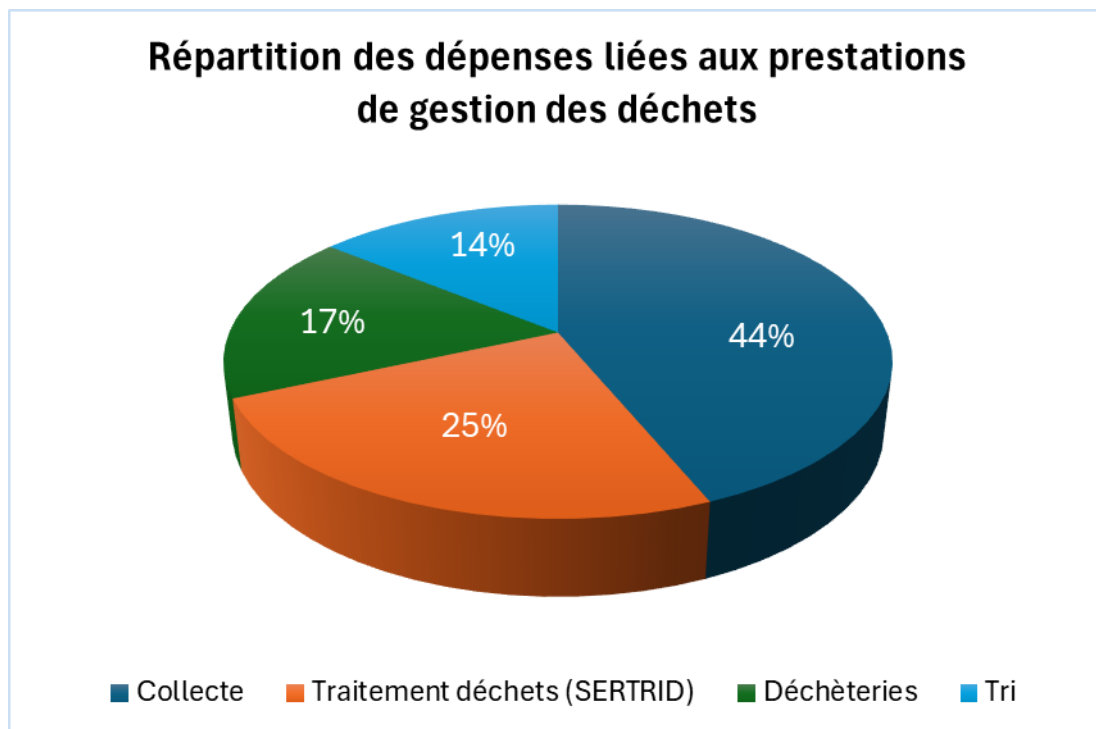
Pour le budget 2026, **5 950 000 €** TTC de dépenses de prestations de service pour la collecte, le tri et le traitement des déchets (compte 611) ont été inscrites.

L'estimation de ces dépenses avant le vote du compte financier unique 2025 est de **5.5 millions d'euros**.

L'évolution de ces dépenses s'expliquent notamment par :

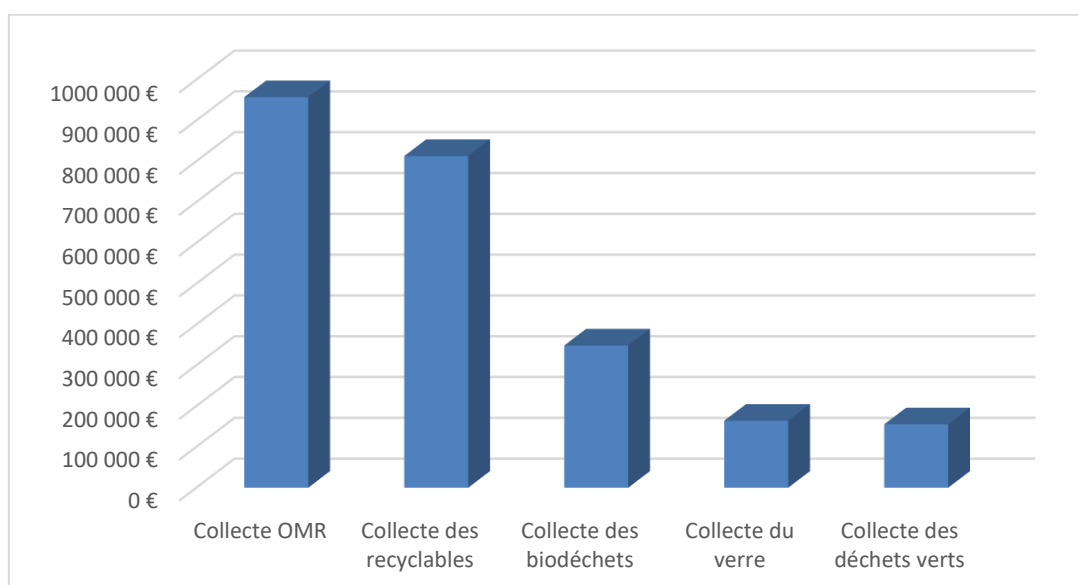
- ➔ L'augmentation de 11% des coûts des marchés de collecte, tri et gardiennage en raison notamment de l'évolution défavorable de l'indice de révision des prix, qui est cependant moindre qu'entre 2022 et 2023 (+23%) ; +3% entre 2023 et 2024 ;
- ➔ L'augmentation des coûts de traitement du SERTRID en raison des hausses de coût de traitement des déchets.
- ➔ La prise en charge des dépenses liées à la gestion des biodéchets qui a générée des dépenses supplémentaires initiales même si elle permet déjà de limiter les tonnages des OMR et le coût de traitement associé.

- ➔ Le nouveau marché de collecte, gestion des déchèteries et tri-conditionnement des multi matériaux présente pour le moment des coefficients de révision stables.



Le graphique ci-dessus illustre à l'intérieur de ce poste le plus important du SMICTOM, la part que représente chacune de ces prestations que sont la collecte, le tri et l'exploitation des déchèteries qui font l'objet de marchés publics et le traitement des ordures ménagères résiduelles (OMR), des encombrants et des déchets verts qui sont gérés par un autre syndicat, le SERTRID.

La collecte des déchets, qui représente 44% de ces dépenses se décompose ainsi :



C'est la collecte des OMR la plus coûteuse et celle qui ne génère pas de recettes contrairement aux recyclables et au verre.

Ces dépenses de collecte, tri, traitement sont notamment impactées par deux facteurs :

- ❖ **Les prix des marchés** qui ont fortement augmenté depuis 2021 en raison de la variation défavorable des indices et du renouvellement des contrats depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025 ;
- ❖ **Les quantités de déchets**, certains marchés comprenant des coûts à la tonne (tri, traitement et part variable de la collecte...).
- ❖

Cependant, au regard :

- Des incertitudes liées notamment aux tonnages ;
- Des incertitudes liées aux révisions des prix semestrielles ;
- A l'exploitation de la déchèterie de Masevaux-Niederbruck dont le volume de gardiennage est en phase de test sur le premier semestre 2026 afin de réduire les coûts opérationnels, il est proposé d'inscrire + 250 000 € par rapport aux projections, soit **5 950 000 €**.

## **2. Les charges de personnel**

Les dépenses de personnel inscrites au budget 2025 étaient de **591 500 €**.

A la clôture de l'exercice, le montant des dépenses de personnel s'élève à environ **571 414,11€ €**.

Il s'agit du 2<sup>ème</sup> poste de dépenses réelles du syndicat et **pourtant il ne représente que 8,5% de ses charges réelles en 2025.**

A noter que le Smictom a fait le choix audacieux d'assumer en régie l'ensemble des petits services souvent externalisés par les collectivités :

- Livraison et gestion du parc de bacs ;
- Nettoyage des 400 PAVs verre et biodéchets ;
- Contrôle de la pré-collecte de nuit ;
- Entretien et maintenance des sites ;

Ces choix permettent une économie de plusieurs dizaines de milliers d'euros de coût de fonctionnement et permet d'obtenir 20 000€ de soutiens de la part de CITEO.

**L'augmentation de ce poste ces dernières années est liée notamment :**

- Aux charges incompressibles obligatoires telles que les évolutions de carrières statutaires (avancements de grade, échelon) ;
- Les revalorisations successives du point d'indice ;
- La revalorisation des avantages sociaux des agents (titres restaurants) ;
- La mise en place de la prévoyance par le biais du CDG90 et la participation employeur associée ;

- La hausse de la CNRACL et de l'indemnité compensatrice de la hausse de la CSG pour faire face à l'inflation ;
- La mise en place des astreintes pour le site autonome de Plancher-Bas ;
- Le recrutement d'un agent supplémentaire pour le contrôle de la pré-collecte ;
- Des évolutions dans les temps partiels des agents titulaires.

Concernant les crédits à inscrire au budget 2026, il est proposé une enveloppe de **650 000 €**. Une hausse qui s'explique par les augmentations listées ci-dessus.

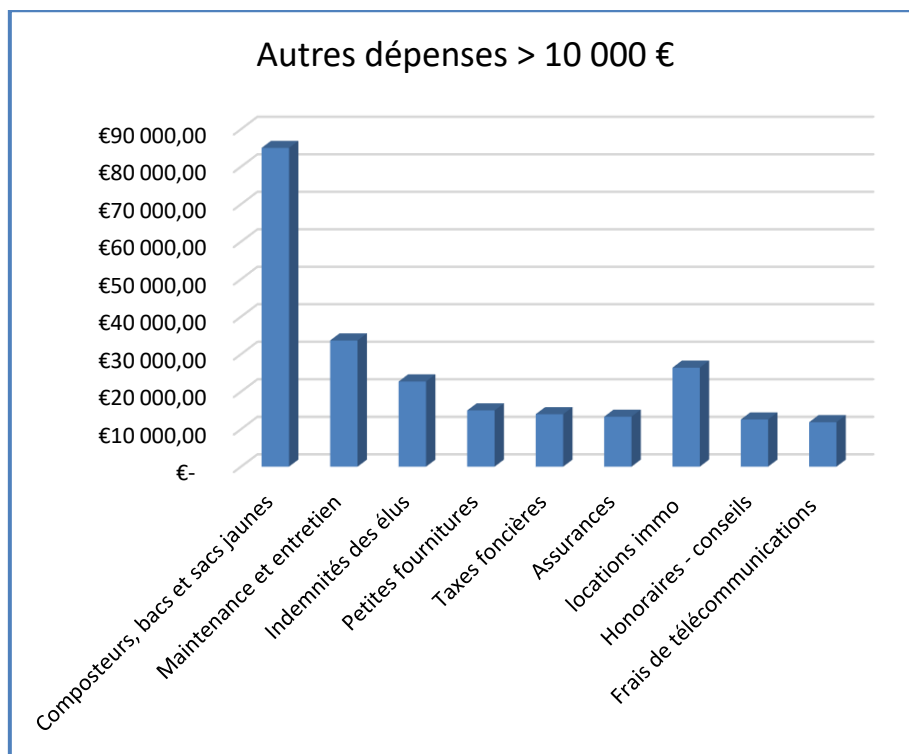
Par ailleurs, il est important de préciser que la hausse des charges de personnel s'accompagne d'une baisse des coûts de fonctionnement avec moins de prestations externalisées, une baisse des refus dans le tri ainsi qu'une hausse des recettes par le biais des soutiens CITEO et d'une amélioration de la qualité du tri et des matériaux revendus. Cette amélioration de la qualité permet au Smictom de bénéficier de la majoration CITEO de + 50% des soutiens. Soit plus de 300 000€.

La valeur mensuelle du point d'indice n'a pas évolué depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2023, elle est fixée à 4.92 €. Il n'est pas prévu à ce jour de revalorisation pour 2026 ; le budget n'inclut donc pas d'évolution.

### 3. Les autres charges à caractère général

Enfin, concernant les autres charges à caractère général qui représentent 6% du budget 2026, il est proposé d'inscrire 500 000 euros.

Le graphique ci-dessous concentre les principaux vecteurs des dépenses constatées en 2025 :



Les dépenses supportées par le SMICTOM sont donc essentiellement celles liées à l'externalisation des prestations de collecte, tri, traitement des déchets et exploitation des déchèteries.

**L'augmentation des dépenses de fonctionnement du SMICTOM pour l'année 2026 par rapport au BP 2025 est de + 1,9 %.**

**Cette évolution peut sembler faible mais il est important de préciser que :**

- Le budget voté en sur-équilibre présente une « marge de sécurité » moins conséquente sur le projet de BP 2026 par rapport à celui de 2025.
- Il n'y a pas d'inscription comptable au 023 « virement vers la section d'investissement » dont le montant était de 139 485€ dans le BP 2025. Il est proposé d'équilibrer la section d'investissement par l'affectation du résultat au 1068.

## **B. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

### **Les contributions des communautés de communes**

Dans le budget de fonctionnement du SMICTOM, les contributions versées par les adhérents représentent la part la plus importante des recettes réelles en 2025.

Pour mémoire, le montant des contributions qui a été voté en décembre 2025 est de 5 548 615 €, soit une augmentation de 8.5%, réparti entre les trois adhérents du syndicat, comme suit :

<b>Adhérents</b>	<b>Montant de l'appel de fonds 2026</b>
<b>C DES VOSGES DU SUD (CCVDS)</b>	<b>2 158 852,87</b>
<b>CC RAHIN ET CHERIMONT (CCRC)</b>	<b>1 656 102,56</b>
<b>CC VALLEE DE LA DOLLER ET DU SOULTZBACH (CC Doller)</b>	<b>1 733 659,57</b>
<b>Ensemble des adhérents</b>	<b>5 548 645,00</b>

### **Les soutiens des éco organismes**

L'ensemble des soutiens représentent **24 % des recettes de fonctionnement en 2025**. C'est le 2<sup>ème</sup> poste de recettes le plus important.

Il correspond aux recettes versées dans le cadre de la Responsabilité Elargie du Producteur (REP) par les metteurs sur le marché et redistribuées au syndicat par les différents éco organismes. Le plus important est :

- CITEO** au titre de la valorisation des recyclables et du papier qui représente le soutien le plus important mais aussi le plus évolutif.

En effet selon les années en fonction des barèmes successifs, son montant a pu varier de **800 000 € à un près d'1.2 million**. D'une année sur l'autre, on peut donc observer un écart d'environ 400 000 € de recettes. Ce qui n'est pas neutre dans le budget du SMICTOM.

L'année 2025 a été particulièrement importante avec un soutien CITEO largement supérieur à 2024 :

Performance 2024
• CITEO : 836 676,79 €
• Revente matière : 143 571,65 €
• <b>Total : 980 248,44 €</b>

---

Performance 2025
• CITEO : 1 555 738,85 €
• Revente matière : 225 286,80 €
• <b>Total : 1 781 025,65 €</b>

**Les projections annoncées par CITEO pour l'année 2026 se portent vers un montant d'environ 1 050 000€. Soit environ 500 000€ de moins.**

Pour le budget 2025, il est proposé d'inscrire **1 200 000 €** pour l'ensemble des éco-organismes.

## La vente des matériaux et autres recettes

La revente des déchets recyclables issus du tri sélectif et des déchèteries (contrats de recette) représente le 3<sup>ème</sup> poste de recettes réelles du syndicat.

Les matériaux concernés par la revente sont :

- Les déchets issus de la **collecte sélective** repris par le titulaire du marché de tri : plastiques (PET clair, PET foncé, PE PP...), papier et JRM, carton (PCNC), briques alimentaires, acier, aluminium.
- Les déchets valorisables issus **des déchèteries** repris par le titulaire du marché d'exploitation des déchèteries : métaux (ferraille).
- La revente des batteries avec la société PIETRA.
- Le **verre** repris par OI Manufacturing (fédération).

Ce poste de recettes repose sur deux paramètres variables :

- ➡ Les tonnages à valoriser.
- ➡ Le prix de reprise de chaque matériau.

Les prix de reprise ont été revalorisés suite au renouvellement du marché de tri pour une perspective plus favorable des recettes issues de ce poste. L'intégralité des matériaux sont aujourd'hui basés sur les prix plancher.

Ainsi, par prudence, il est proposé d'inscrire au BP 2026 les recettes estimées au regard des prix planchers de revente des matières, soit **173 000 €**

### **Les autres recettes de ce poste :**

Elles sont estimées à **77 500 €** et correspondent à :

- La facturation des professionnels ;
- La vente de composteurs, bacs revendus ;
- Au loyer COVED ;
- Au remboursement de la taxe foncière ;
- Aux prestations de service (serrures bacs, gobelets...) ;
- Au reversement des agents de la part des titres restaurant ;
- Aux autres remboursements (assurances...).

## **C. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Voici les principaux investissements prévus en 2026 :

### **➔ Pour le siège et le fonctionnement du syndicat :**

- Acquisition d'une camionnette type jumper pour les livraisons de bacs et de matériel. Montant estimé à 40 000€.
- Acquisition d'un véhicule léger type Kangoo ou équivalent pour un montant estimé à 30 000€.
- Reconstitution du parc de bacs : 30 000€.
- Acquisition de nouveaux abris-bacs biodéchets : 22 500€.
- Vidéoprotection des sites d'exploitation : 20 000€.
- Travaux électriques et de mise en conformité dans les bureaux : 30 000€.

### **➔ Pour les déchèteries et la base d'exploitation :**

- Travaux de voirie et de sécurisation de la base d'exploitation : 140 000€.
- Equipements de la déchèterie de Masevaux-Niederbruck : 227 500€.
- Frais d'études, AMO et maîtrise d'œuvre (chapitre 20) : 19 417.62€.
- Autres immobilisations au chapitre 21 (divers matériels et petits travaux rendus nécessaires) : 249 760,70€.

### **➔ Divers :**

- Remboursement de l'emprunt : 36 239.30€.
- Subvention d'équipements et opération d'ordre : 10 000€.

### **➔ RAR 2025 :**

- Construction Masevaux (2313) : 382 627.04€.

- Véhicules de lavage des PAVs : 132 385.50€.
- Frais d'études (2031) : 582.38€.

**TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT** proposées : **1 430 000 €**

## D. Recettes d'Investissement

Afin de pouvoir financer les investissements (en dehors de l'excédent d'investissement reporté), il est proposé d'inscrire :

- ➔ **420 000 €** correspondant aux amortissements 2025 et estimés 2026 (040).
- ➔ **50 000 €** de subventions d'investissement (50 000€ de la Région Grand Est pour la construction de la déchèterie de Masevaux.
- ➔ **70 000 €** correspondant au montant estimé de FCTVA.
- ➔ **234 436.77 €** d'excédent de fonctionnement capitalisé (1068).
- ➔ **655 563.23 €** correspond à l'excédent d'investissement reporté (001).

**TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT** proposées : **1 430 000 €**

Le Budget Primitif 2026 se présente donc comme suit :

### Section de Fonctionnement :

Dépenses :	7 935 574.74 €
Recettes :	8 735 661.12 €

### Section Investissement :

Dépenses :	1 430 000.00 €
Recettes :	1 430 000.00 €

Soit un BP 2026 en sur-équilibre au niveau Fonctionnement et en équilibre en Investissement.

## SECTION FONCTIONNEMENT

Sens	Chapitre	BP 2026
D E P E N S E S	011 - Charges à caractère général	6 392 200,00 €
	012 - Charges de personnel et frais assimilés	665 000,00 €
	<b>023 - Virement à la section d'investissement</b>	- €
	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	420 000,00 €
	65 - Autres charges de gestion courante	70 000,00 €
	66 - Charges financières	6 374,74 €
	67 - Charges exceptionnelles	2 000,00 €
	68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	380 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>7 935 574,74 €</b>

Sens	Chapitre	BP 2026
R E C E T E S	<b>002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)</b>	<b>1 713 546,12 €</b>
	013 - Atténuations de charges	4 000,00 €
	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 000,00 €
	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	235 000,00 €
	74 - Dotations, subventions et participations	6 749 115,00 €
	75 - Autres produits de gestion courante	29 000,00 €
	77 - Produits exceptionnels	- €
	78 - Reprises sur amortissements et provisions	- €
<b>TOTAL</b>		<b>8 735 661,12 €</b>

## SECTION INVESTISSEMENT

Sens	Chapitre	BP 2026
D E P E N S E S	040 - opérations d'ordre entre section (amortissements subventions)	5 000,00 €
	16 - Emprunts (remboursement du capital)	36 239,30 €
	20 - Immobilisations incorporelles	20 000,00 €
	204 - Subventions d'équipements versées	5 000,00 €
	21 - Immobilisations corporelles	943 760,70 €
23 - Immobilisations en cours	420 000,00 €	
<b>TOTAL</b>		<b>1 430 000,00 €</b>

Sens	Chapitre	BP 2026
R E C E T E S	<b>001 - Solde exécution section investissement</b>	<b>655 563,23 €</b>
	<b>021 - Virement de la section de fonctionnement</b>	- €
	040 - opérations d'ordre entre section (amortissements)	420 000,00 €
	10 - Dotations, fonds divers et réserves	304 436,77 €
	13 - Subvention d'investissement	50 000,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	
<b>TOTAL</b>		<b>1 430 000,00 €</b>